

SECTION 1 – IDENTIFICATION

Identificateur du produit : MDF

Autres moyens d'identification : Ne s'applique pas

Usage recommandé : Matériau de construction.

Données relatives au fournisseur :

Uniboard, division Mont-Laurier

845 Rue Jean-Baptiste-Reid
Mont-Laurier, QC, Canada, J9L 3W3
Téléphone : (819) 623-7133

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

+1 800 463-5060 (centre antipoison du Québec)

ou appeler votre centre d'urgences médicale locale.

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification :



Non réglementé

Mention d'avertissement : Aucune

Mention de danger : Aucune

Conseils de prudence : Aucun

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	CAS	Concentration %
Bois	N/D	76 – 83
Siriono N5000	N/D	14 – 18
Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate	101-68-8	2 – 5
Cire	8002-74-2	0.7 – 1.2

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Description des premiers soins nécessaires :

- Yeux :** Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes s'il est possible de le faire facilement. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Peau :** Rincer la peau avec de l'eau.
- Inhalation :** En cas d'inhalation, amener la personne dans un endroit aéré. Appeler le centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Si la personne ne respire pas, lui donner la respiration artificielle.
- Ingestion :** Rincer la bouche avec de l'eau. Improbable, ne pas provoquer de vomissements. Appeler le centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigués et chroniques les plus importants:

- Yeux :** Les particules fines peuvent causer une irritation, voir endommager les yeux.
- Peau :** Peut causer des irritations en cas de sensibilité préexistante.
- Inhalation :** Les particules fines peuvent causer les irritations des voies respiratoires incluant la sécheresse du nez, la gorge ou des trachées. Des cas de toux, sinusites, éternuements, respiration sifflante et rhumes prolongés ont été rapportés et liés à la présence de poussière de bois.
- Ingestion :** Improbable. En cas d'ingestion de grandes quantités, le produit peut causer des obstructions gastro-intestinales.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Obtenir des soins médicaux immédiats en cas de symptômes d'irritation ou reliés à l'inhalation ou l'ingestion. Les traitements sont en fonction des symptômes.

SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité :

Le produit est combustible. Les poussières de bois peuvent former un mélange explosif avec l'air dans les bonnes circonstances et les bonnes concentrations.

Agents extincteurs appropriés :

Eau, poudre chimique, dioxyde de carbone (CO₂), sable, etc.

Produits de combustion :

Oxydes de carbone, aldéhydes, cétones, acides organiques, oxydes d'azote et alcools.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Traiter comme un feu de bois.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Improbable dans son état actuel, cependant la poussière peut être problématique.

Précautions relatives à l'environnement :

Sans objet.

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Balayer ou passer l'aspirateur de façon régulière afin d'éviter les fortes concentrations de poussière.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour assurer la manutention des conditions de sécurité :

Manipuler en fonction de la tâche. Porter tous les équipements de protection personnelles nécessaires. Pratiquer les bonnes habitudes d'hygiène industrielle.

Entreposage dans des conditions de sécurité:

Il est recommandé d'entreposer ce produit a température pièce dans un endroit sec.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Nom	CAS	Limites d'exposition
Bois (poussière de bois / fibre cellulosique)	N/D	OSHA PEL : TWA 15.0 mg/m ³ (poussière totale); 5.0 mg/m ³ (respirable) ACGIH TLV : TWA 1.0 mg/m ³ (certains feuillus); 5.0 mg/m ³ (résineux) ACGIH TLV : STEL 10.0 mg/m ³ (résineux) NIOSH REL : TWA 1.0 mg/m ³ Ontario (2005) : TWA Bois mou 1.0 mg/m ³ (poussière totale) ; Bois dur 5.0 mg/m ³ Colombie-Britannique (1997) : 1.0 mg/m ³ K1 Québec RQMT (2005) : VEMP 5.0 mg/m ³ (poussière totale)
Siriono N5000	N/D	N/D
Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate	101-68-8	S/O
Cire	8002-74-2	S/O

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Assurer une ventilation adéquate et anti-explosion avec échappement afin de maintenir les concentrations de poussière sous 40 grammes par m³ d'air.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes à écrans latéraux pour éviter les contacts avec les yeux.

Protection de la peau : Porter des gants de travail pour éviter les coupures, échardes ou abrasions.

Protection respiratoire : Choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés	Valeur
État physique :	Solide
Couleur :	Variable
Odeur :	Odeur de bois
Point congélation/fusion :	Ne s'applique pas
Point d'ébullition :	Ne s'applique pas
Limites inférieure et supérieure d'inflammabilité :	Inférieure : Classe A – matériau combustible, 40 grammes par m ³ d'air (Poussière de bois). Supérieure : Sans objet
Point d'éclair :	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation :	Variable, de 218°C à 246°C (424.4°F à 474.8°F)
pH :	Ne s'applique pas
Solubilité :	Insoluble

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Risque de réactions dangereuses :

Aucun prévu

Conditions à éviter :

Températures élevées, humidité élevée, faible échange d'air. Dans le cas de la poussière de bois, éviter les contacts avec les agents oxydants et les huiles qui sèchent. Éviter la flamme nue. Les produits peuvent s'enflammer à des températures dépassant les 200°C. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air dans les bonnes circonstances et les bonnes concentrations.

Matériaux incompatibles :

Agents oxydants forts, acides forts et bases.

Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone, aldéhydes, cétones, acides organiques, oxydes d'azote et alcools.

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Nom	CAS	DL ₅₀ ou CL ₅₀ Voie d'entrée (espèce)	Valeur
Bois	N/D	S/O	S/O
Siriono N5000	N/D	N/D	N/D
Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate	101-68-8	DL ₅₀ : Orale (rat) CL ₅₀ : Inhalation (rat)	> 9200 mg/kg 2.24 mg/L (1 h)
Cire	8002-74-2	DL ₅₀ : Orale (rat) CL ₅₀ : Cutanée (lapin)	> 5000 mg/kg 3600 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau :

Sans objet

Lésions oculaires graves/irritation oculaires :

Sans objet

Sensibilisation respiratoire ou cutané :

Sans objet

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Sans objet

Cancérogénicité :

Sans objet

Toxicité pour le système reproducteur :

Sans objet

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Sans objet

Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) :

Sans objet

Danger par aspiration:

Sans objet

Information pour les voies d'entrées potentiels :

Peau, yeux et inhalation.

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Toxicité :**

Nom	CAS	Resultats	Espèces	Période
Bois	N/D	S/O	S/O	S/O
Siriono N5000	N/D	N/D	N/D	N/D
Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate	101-68-8	CE ₅₀ : 0.35 mg/L	Daphnia magna	24 h
Cire	8002-74-2	S/O	S/O	S/O

Persistance et dégradabilité :

Pas sujet à la biodégradation.

Potentiel de bioaccumulation :

Aucune.

Mobilité dans le sol :

Sans objet.

Autres effets nocifs :

Aucun effet sur l'environnement n'est à prévoir. Cependant, les produits contenant du diisocyanate sont reconnus pour leur effet de bioaccumulation chez certaines espèces aquatiques.

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**Méthode d'élimination :**

Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Classification DOT/IMDG/IATA :**

TMD (Nom de transport) : Non réglementé

Numéro UN : N/D

Classe : N/D

Groupe d'emballage : N/D

SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CANADA:

WHMIS (Canada):



Not controlled

ÉTATS-UNIS:

NFPA classification:



Santé: 0

Inflammabilité: 0

Réactivité: 0

Conditions spéciales: None

Légende: 4: Severe, 3: Élevé, 2: Modéré, 1: Léger, 0: Aucun

Réglementation États-Unis :

Exigence de la proposition 65 de la Californie :

Mise en garde : Percer, scier, sabler ou usiner des produits du bois crée de la poussière de bois, une substance reconnue pouvant causer le cancer selon l'état de la Californie. Évitez d'inhaler la poussière de bois ou utilisez un masque antipoussière ou autre mesure de protection personnelle.

Occupational Safety and Health Administration :

Les produits du bois ne sont pas considérés comme des marchandises dangereuses en vertu des critères énoncés dans les normes de communication des risques (Hazard Communication Standard) de l'OSHA 29 CFR 1910.1200. Cependant, les émissions de formaldéhyde et la poussière de bois produites par le sciage, le ponçage, ou l'usinage des panneaux peuvent être dangereuses. Ce produit contient du formaldéhyde.

Department of Housing and Urban Development :

La réglementation 24 CFR 3280 du Ministère de l'habitation et du développement urbain des États-Unis (Department of Housing and Urban Development HUD) définit les normes d'émission et émet une certification effectuée par une tierce partie pour les panneaux de particules et les émissions de formaldéhyde provenant des panneaux MDF.

Classification REACH (EU) :

ESIS - European chemical Substances Information System : Non réglementé

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances : Non réglementé

Liste des Substances Enregistrées Phase-in : Enregistrées comme :

EC No.	CAS RN	Nom de Substance	Full	OSII	TII
202-966-0	101-68-8	Diisocyanate	-		
232-315-6	8002-74-2	Cire	-		

Full Indique l'enregistrement sous REACH Article 10 comme dossier plein.
OSII Indique l'enregistrement sous REACH Article 17 comme un intermédiaire isolé sur place (OSII).
TII Indique l'enregistrement sous REACH Article 18 comme un intermédiaire isolé transporté (TII).
'Yes' Indique l'enregistrement de la substance auprès de REACH est complète.
'In Process' Indique qu'un dossier sur la substance a été soumis avec succès à ECHA et se fait traiter, N.B. le contrôle de conformité est en cours (et pourrait être infructueux).

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de la fiche d'origine : 20 Octobre 2017

Version : 1

Validé par : Toxyscan inc., 1-866-780-0599

Références:

- Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
- RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
- Transport des marchandises dangereuses – Transports Canada
- Fiches signalétiques des composantes du fabricant.
- Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
<http://www.hc-sc.gc.ca>
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Toxyscan, ni le fournisseur, incluant leurs filiales, ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons prétendre qu'ils soient exhaustifs. Ce document doit être considéré comme un guide.